

(<https://ville-cachan.fr/sejours-a-bussy-le-repos/>)

Ces vacances font la part belle aux découvertes et au partage. Dans un environnement privilégié, celui du château de Bussy, les enfants peuvent vivre à leur rythme et profiter pleinement de nombreuses activités : jeux de pleine nature, cabanes, VTT, théâtre, baignade...

Ces séjours s'adressent :

- Aux enfants de maternelle de moyenne et grande sections (au moins 4 ans) qui fréquentent les accueils de loisirs ;
- Aux enfants d'élémentaire fréquentant ou non les accueils de loisirs.

Séjours en 2026

Calendrier

- Du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2026
- Du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026
- Du lundi 10 au vendredi 14 août 2026
- Du lundi 17 au vendredi 21 août 2026

Tarifs

Le tarif du séjour varie entre 49,10 et 170,33 euros suivant le quotient familial. Vous pouvez le connaître en vous connectant sur le portail famille, accessible depuis ville-cachan.fr, ou en prenant rendez-vous auprès du service relation citoyen.

Inscriptions

Étape 1 - La réservation du séjour

Complétez le bulletin de réservation (un bulletin par enfant)

• **Votre enfant est en maternelle, en moyenne ou grande section** (à partir de 4 ans) et fréquente l'accueil de loisirs. Les enfants scolarisés en petite section et âgés de 4 ans pourront également être accueillis s'il reste des places disponibles,

sous réserve d'une maturité suffisante de l'enfant et après validation par les responsables des accueils. Déposez le bulletin de réservation uniquement à l'accueil de loisirs de votre enfant, entre 17h et 18h30, **jusqu'au vendredi 17 avril 2026**.

• **Votre enfant est à l'école élémentaire et fréquente ou non l'accueil de loisirs.** Déposez le bulletin de réservation à l'accueil de loisirs de votre enfant (ou à l'accueil de loisirs de votre secteur à Cachan si votre enfant n'est pas scolarisé à Cachan) entre 17h et 18h30. Vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres du service Enfance situé 2 rue Gallieni, **jusqu'au vendredi 17 avril 2026**.

Étape 2 - La confirmation par le service Enfance

Les places sont attribuées en tenant compte de plusieurs critères (enfants jamais partis, mixité, représentativité des différents quartiers, frères et sœurs...). Si le séjour est complet à la date choisie, le service peut vous proposer une autre date. Vous recevrez **avant le vendredi 22 mai 2026**, après étude de votre demande, une confirmation de réservation. Une date de réunion d'information des familles vous sera alors communiquée.

Étape 3 - Règlement

Vous devez vous présenter au **service Relation citoyen** à l'hôtel de ville **entre le mardi 30 juin et le mercredi 8 juillet 2026 pour régler le montant de la participation familiale**. Le montant du séjour doit être intégralement réglé avant le départ de l'enfant et peut s'effectuer en plusieurs versements.

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230
Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-19h

Samedi : 8h45-12h30 (fermé le 25
octobre 2025)

Service Enfance

+33 1 49 69 61 02

serviceenfance@ville-cachan.fr



Christine Rescoussié

12e adjointe et adjointe du quartier
du Coteau

Vie scolaire ; activités périscolaires ;
relations internationales ; jumelage.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr